



DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL du 18 novembre 2025

Le dix-huit novembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heure quarante-cinq, le Conseil Municipal de la commune de Le Château d'Oléron s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. PARENT Michel, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10/11/2025

Présents : M. PARENT Michel, Mme JOUTEUX Françoise, M. FERREIRA François, Mme HUMBERT Micheline, Mme FEAUCHÉ Catherine, Mme BRECHET Christiane, M. CHARTIER Robert, M. SORLUT Jean-Paul, M. DA SILVA Jean-Yves, Mme VILMOT Christiane, Mme CHANSARD Valérie, M. NADEAU Jean-Luc, Mme HACCOURT Isabelle, M. MICHEAU Philippe, Mme AVRIL Anne, Mme MORANDEAU Patricia, Mme MONTUS-PESENTI Marie-Josée, M. DUCOTE Robert

Absents avec pouvoir : M. BÉNITO-GARCIA Richard a donné pouvoir à Mme JOUTEUX Françoise, M. ROUMEGOUS Jim a donné pouvoir Mme BRECHET Christiane, Mme PARENT Vanessa a donné pouvoir à Mme HACCOURT Isabelle, Mme LE DOEUFF Anne-Marie a donné pouvoir à Mme VILMOT Christiane, M. CHARLES Loïc a donné pouvoir Mme MONTUS-PESENTI Marie-Josée

Absents : Mme BONNAUDET Martine, M. GAUTIER David, M. PAIN Cyril, M. LOT Rémi

Mme AVRIL Anne a été élue secrétaire de séance.

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 23

2025-6-4 - Cession de biens - budget annexe structures touristiques

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que 8 mobil-homes O'Hara sont trop vétustes pour être proposés à la location. Ils présentent en effet des défauts d'étanchéité qui ne permettent pas de les réparer.

Compte tenu de cet état et de leurs faibles valeurs véniales, Monsieur le Maire propose de vendre ces biens à une société au prix de 2 500€ l'unité soit un total de 20 000€ pour les 8.

Le produit de ces ventes sera imputé à l'article 775 du budget annexe structures touristiques.

Après en avoir délibéré, avec 20 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (Mme MONTUS-PESENTI Marie-Josée, M. CHARLES Loïc, M. DUCOTE Robert), le conseil municipal :

- DECIDE de vendre les 8 mobil-homes aux prix mentionnés ci-dessus (article 775 du budget annexe structures touristiques) ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces et réaliser toutes démarches destinées à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait le 19 novembre 2025

Pour extrait conforme

AR Prefecture

017-211700935-20251118-2025_6_4-DE
Reçu le 20/11/2025

La secrétaire de séance
Anne Avril

Acte rendu exécutoire
Après télétransmission en S/Prefecture
Le 20 NOV. 2025

Et publication pendant 2 mois à compter
de ce jour aux lieux habituels d'affichage
ou notification

Le

Le 20 NOV. 2025
Le Maire, Michel PARENT

Le Maire,
Michel PARENT

